



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de l'Action Sportive  
Service du Sport de Proximité

**2023 DJS 31 Subventions** (66.950 euros) à 8 associations sportives

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'activité physique et sportive est essentielle à l'épanouissement de tout un chacun et participe de la politique éducative, sanitaire et sociale qu'entend mener la Ville de Paris. Dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville de Paris réaffirme par son soutien aux acteurs du sport du quotidien son attachement à faire du sport et de la pratique sportive l'un des piliers de son action municipale.

Les associations et les clubs sportifs participent pleinement de ces politiques publiques et en sont les principaux moteurs auprès des usagers. La Ville de Paris soutient le développement de leurs projets sportifs et éducatifs et garantit leur pérennité par l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement. Cette démarche facilite la concertation et contribue à promouvoir au mieux leurs disciplines respectives sur le territoire parisien.

La Ville de Paris attribue chaque année des subventions pour venir enrichir la politique sportive parisienne en faveur des associations.

Ce soutien vise tout particulièrement à agir en faveur du développement du sport à l'adresse des personnes éloignées d'une pratique sportive régulière notamment les publics féminins, séniors. En outre, ces financements permettent d'appuyer les actions à visée sociale, de formation, à destination de jeunes enfants et les associations développant leur action au sein de quartiers prioritaire de la politique de la ville.

Enfin, la Ville de Paris entend impliquer les clubs et associations sportives dans les valeurs de tolérance et de protection de l'environnement qu'elle promeut, notamment en les engageants à former leurs éducateurs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à adapter leur pratique pour ne plus avoir recours à du plastique à usage unique dans leur activité.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée concerne l'aide aux associations sportives choisies au regard de l'ensemble des critères ci-dessous dont l'action s'exerce au bénéfice des usagères et des usagers de la Ville de Paris.

Il est proposé une 1ere affectation de 66 950 euros au titre de nouveaux projets pour les clubs enrichissant la politique sportive parisienne en faveur de ces critères suivants :

- Promotion de la pratique sportive des femmes ;

- Promotion de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- Promotion de la pratique sportive des seniors ;
- Promotion des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants ;
- Promotion des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- Actions du club dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (ou participation au dispositif « Réduc-sport »).

Je vous prie de m'autoriser à engager les subventions exceptionnelles pour soutenir et renforcer le rôle social du sport tel que mis en œuvre tout au long de l'année par les associations suivantes, qui s'engagent en particulier dans la lutte contre l'abandon du sport par les jeunes filles à travers de nombreuses actions et dispositifs :

- Basket Paris 14 pour 15.000 euros ;
- Novosport pour 10.000 euros ;
- Sport 7 pour 5.000 euros ;
- Paris XIV Futsal Club pour 5.000 euros ;
- AS Centre de Paris pour 22.950 euros ;
- CA. Paris 14 pour 7.000 euros ;
- Futsal Paris XV pour 1.000 euros ;
- Active ton potentiel par l'escrime pour 1.000 euros.

Cela représente donc un montant total de 66.950 euros attribué pour les 8 associations sportives de ce projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris,